



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS

La collaboration avec nos fournisseurs est essentielle pour maintenir notre croissance et atteindre nos objectifs de développement durable. Chez PREVENTEO, nous sommes engagés à travailler avec eux afin de construire une relation durable et responsable.

En tant que prestataire / fournisseur de PREVENTEO, vous vous engagez par la signature de la présente charte au respect des principes suivants :

PROTÉGER LES DROITS SOCIAUX

Interdire tout recours à l'esclavage, au travail forcé ou dissimulé ou au travail des enfants dans l'exercice de votre activité

Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir la diversité et l'équité au sein de votre entreprise

Favoriser la qualité de vie au travail et le bien-être de vos collaborateurs

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

S'engager dans une démarche de réduction de l'impact environnemental, notamment par l'adoption de pratiques durables

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité sous réserve des contraintes liées à l'activité de l'entreprise

Assurer une utilisation efficace et responsable de l'eau, de l'énergie et des matières premières

ASSURER LE RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Recourir à des pratiques commerciales éthiques et loyales

Fournir des produits et services de qualité, conformes aux standards requis par PREVENTEO

Entretenir une approche partenariale et transparente durant toute la durée de nos relations commerciales

GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Veiller à la sécurité de l'information notamment en cas d'échange, de stockage, de transmission ou de traitement de données

Prendre les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles et sensibles

Limiter l'accès aux informations confidentielles liées à PREVENTEO aux seuls collaborateurs ayant besoin d'en connaître

PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

Proscrire tout acte de corruption visant à influencer les décisions susceptibles d'impacter PREVENTEO

Se prémunir de tout conflit d'intérêts

Informers sans délai PREVENTEO de toute violation aux principes relevant de la présente charte ou de la bonne conduite de nos relations contractuelles

PREVENTEO se réserve le droit, dans le respect des dispositions contractuelles, de mettre fin à la relation commerciale avec tout prestataire / fournisseur ne respectant pas les engagements de la présente charte.

Signature du dirigeant Monsieur Jean-Marc RALLO :

Signature du fournisseur, précédée de la mention
" Lu et approuvé " :

Lu et approuvé à LE CANNET Signature :
Le 27/03/2023

Lu et approuvé à Signature :
Le